

RAPPORT ADMINISTRATIF

Titre : Rapport annuel 2024 sur les services en français

Chemin critique : Comité exécutif – Conseil municipal

AUTORISATION

Auteur	Chef de service	Chef des services financiers	Chef des services municipaux
N. Young	D. Driedger	N/A	J. Dunford

RÉSUMÉ

La Ville de Winnipeg offre plusieurs programmes et services en français et en anglais.

Chaque année, l'administration municipale prépare un rapport sur la prestation des services en français qui doit être remis à la Province.

Le rapport 2024, en pièce jointe à l'annexe 1, offre un aperçu de ce qui a été fait tout au long de l'année pour servir la population francophone.

RECOMMANDATIONS

1. Que le rapport annuel 2024 sur les services en français, dont une copie est jointe au présent rapport à l'annexe 1, soit reçu à titre d'information et transmis au ministre des Relations avec les municipalités conformément à la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg*.
2. Que les fonctionnaires compétents de la Ville soient autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'intention de ce qui précède.

RAISON D'ÊTRE DU RAPPORT

En vertu de l'article 462 de la partie 9 de la *Charte de la ville de Winnipeg*, la Ville doit présenter au ministre des Relations avec les municipalités et le Nord un rapport annuel en français et en anglais sur le respect de ses obligations en vertu de la Charte en ce qui concerne les services en français.

PORTÉE DES RECOMMANDATIONS

Le fait de recevoir ce rapport à titre d'information n'a aucune incidence. Une version anglaise et une version française du rapport seront fournies au ministre des Relations avec les municipalités, conformément à la Charte.

HISTORIQUE/DISCUSSION

Le Manitoba reconnaît le français comme langue officielle dans les domaines législatif et judiciaire.

La [Partie 9 de la Loi sur la Charte de la ville de Winnipeg](#) (la Charte) et le [Règlement municipal sur la prestation de services municipaux dans les deux langues officielles n° 8154/2002](#) (le règlement municipal) établissent les exigences relatives à la prestation des services municipaux en français à Winnipeg.

La Division des Services en français, créée en 2017, coordonne, supervise et surveille la prestation des services municipaux conformément à la Charte et au règlement municipal. Elle œuvre en étroite collaboration avec les services, les organismes de service spéciaux et les secteurs de services de l'ensemble de l'administration municipale, afin d'améliorer la disponibilité des programmes et des services en français pour les membres de la communauté francophone.

L'administration municipale reconnaît l'importance de fournir des services en français à la population de Winnipeg et comprend la valeur d'une municipalité bilingue.

Bien que de nombreux programmes et services municipaux soient disponibles dans les deux langues officielles, les travaux visant à assurer le respect des exigences de la Charte et du règlement municipal se poursuivent.

Tout au long de l'année 2024, nous avons consulté les parties prenantes francophones afin de mieux comprendre leurs besoins et de tâcher d'adapter nos services en conséquence. Cinquante-cinq réunions communautaires ont été organisées pour recueillir directement les commentaires des résidents francophones, afin de s'assurer que leurs besoins et points de vue sont pris en compte dans la planification municipale et l'amélioration des services.

Afin de mieux servir les membres francophones du public dans des domaines clés, des mesures supplémentaires ont été prises en 2024 ou sont en cours de réalisation, notamment :

1. **Embauche de personnel bilingue**

Concentrer les efforts d'embauche sur l'augmentation du nombre d'employés bilingues dans les secteurs de services de première ligne, y compris le Service de renseignements 311, et établir des partenariats avec les écoles de langue française pour encourager les diplômés à postuler à des emplois municipaux.

2. **S'assurer que le français est présent sur le site Web et les applications numériques de la Ville**

Mettre à jour l'information en ligne pour s'assurer que l'information est disponible en

français et facile à naviguer, et s'assurer que les services en ligne comme les applications mobiles et les plateformes de paiement sont bilingues.

3. **Mettre à jour la signalisation et les avis publics**

Passer en revue et mettre à jour la signalisation et les avis publics pour s'assurer qu'ils sont bilingues et faciles à comprendre pour les francophones.

4. **Suivi continu**

Assurer le suivi de la prestation des services en français et la consultation des parties prenantes.

La directrice des Services en français a aussi rencontré 124 collègues de divers services afin de déterminer les besoins en matière de services, de partager les meilleures pratiques et de promouvoir le respect des obligations relatives à la langue française.

Ces efforts contribuent à rendre la municipalité plus inclusive, plus accessible et plus réceptive pour tout le monde.

Project Name:
2024 Annual Report on French Language Services

COMMENTS:

There are no financial implications in receiving this report as information.

Sheri Faderon for R. Bernard

Randy Bernard, CPA
Manager of Finance & Administration (Campus)
Corporate Finance Department

CONSULTATION

Le présent rapport a été établi en consultation avec :

- Les Services juridiques; et
- Les services municipaux.

HARMONISATION DES POLITIQUES AVEC LE PLAN NOTREWWINNIPEG

Le présent rapport est conforme au plan d'aménagement *NotreWinnipeg 2045* :

Leadership et bonne gouvernance : Assurer une prestation de services adaptée à la communauté grâce à une culture organisationnelle alignée, intégrée, collaborative et axée sur les résultats.

- 1.1 Alignement organisationnel
- 1.07 Accès équitable aux services
- 1.10 Démocratie représentative et participative
- 1.12 Planification régionale intégrée
- 1.14 Leadership des jeunes
- 1.16 Distribution équitable des fonds
- 1.17 Évaluation des besoins des quartiers
- 1.18 Main-d'œuvre réactive, représentative et résiliente
- 1.19 Accès équitable aux services

Prosperité économique

- 3.4 Développement économique communautaire
- 3.10 Développement économique autochtone
- 3.12 et 3.13 Réduction de la pauvreté
- 3.16 Optimisation de l'accès aux installations
- 3.18 Communications numériques
- 3.19 et 3.21 Développement des capacités communautaires
- 3.20 Soutien stratégique aux entreprises

Santé et bien-être

- 4.1 Équité en matière de santé
- 4.2 Action sanitaire fondée sur des données probantes
- 4.3 Intervention proactive en matière de santé
- 4.6 et 4.7 Sécurité communautaire
- 4.9 Lieux publics inclusifs
- 4.10 Sécurité des transports
- 4.11 Accès équitable aux services
- 4.12 Lieux publics inclusifs
- 4.13 Lieux publics inclusifs
- 4.14 Sécurité des communautés
- 4.15 Communications numériques

Équité sociale

- 5.1 Accès équitable aux services
- 5.4 Réconciliation avec les peuples autochtones
- 5.5 Lentille autochtone
- 5.6 Accès équitable aux services
- 5.7 et 5.8 Cohésion communautaire
- 5.9 Conservation du patrimoine

Bâtiments de la Ville

- 6.2 Caractéristiques des collectivités complètes

La Charte et le règlement municipal n° 8154/2002 recouvrent la représentation et l'inclusion, reflétant la nécessité d'offrir l'accès aux services et aux programmes dans les deux langues officielles. Ils permettent également de soutenir et de traiter les questions communautaires en tenant compte des commentaires et des réactions sur tout projet municipal dans la langue de son choix.

HARMONISATION AVEC LE PLAN D'ACTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE WINNIPEG

On a examiné si le présent rapport était en phase avec le Plan d'action sur le changement climatique de Winnipeg (PACC), et il a été déterminé que le PACC ne s'appliquait pas à ce rapport en particulier.

HARMONISATION AVEC LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE WINNIPEG

- OBJECTIF 1 : La mise en œuvre de la stratégie et des systèmes témoigne de l'équité et d'une culture d'entraide
- OBJECTIF 3 : L'équité est intégrée dans tous les emplois et revenus de la ville.
- OBJECTIF 4 : Augmentation des soutiens au bien-être communautaire pour les personnes qui en ont le plus besoin
- OBJECTIF 5 : L'équité du système de transport est renforcée
- OBJECTIF 6 : Tous les services municipaux sont équitables, inclusifs et accessibles
- OBJECTIF 8 : Amélioration de l'équité en matière de sécurité communautaire grâce à la collaboration

SOU MIS PAR

Service : Service à la clientèle et des communications
 Division : Services en français
 Préparé par : Nicole Young
 Date : 29 octobre 2025

Pièces jointe: